

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2011.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE
: 13

PRÉSENTS
: 8

POUVOIRS
: 3

VOTANTS
: 11

L'AN DEUX MILLE ONZE,
Le treize décembre à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué,
s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 9 décembre 2011.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis,
Mme DAVault Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. PASQUIER Thierry,
M. SAIVRES Jean-François, M. BAUDOUIN Jean-Paul, M. BOITARD Steeve.

Absentes excusées: Mmes NOIRAUULT Danielle et BLAIS Angéline.

Pouvoirs: M. PROUST Jacky à M. PASQUIER Thierry,
M. LÉON Jean-Jacques à M. BAUDOUIN Jean-Paul,
Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle à Mme CORNUAULT Véronique.

M. BOITARD Steeve a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

-Projet d'installations photovoltaïques : résultats de la consultation, choix d'entreprise et dispositions diverses.
-Questions diverses. _

**D 131-2011 : PROGRAMME D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES
SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION
ET PRISE DE DISPOSITIONS DIVERSES**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la consultation lancée dans le cadre du programme d'installations photovoltaïques sur divers bâtiments communaux (prévoyant une date limite de remise des offres fixée au lundi 6 décembre 2011) a donné lieu à la réception de seize plis.

Le groupe de travail constitué du Maire, de MM. Thierry PASQUIER et Jacky PROUST (M. Thierry DEJONCKHEERE étant absent excusé) s'est réuni le 9 décembre avec le CRER (représenté par M. Edouard CHESNEL) pour examen des offres.

Parmi ces seize propositions, deux présentent un programme de travaux en deux versions différentes et deux autres ne peuvent être retenues car non-conformes aux conditions figurant au cahier des charges.

L'offre arrivant en tête du classement, bien que ne présentant pas le moindre coût, atteint le meilleur score lorsque sont pris en compte, en les cumulant, les divers critères retenus dans le cadre de la consultation (valeur environnementale, valeur technique et prix de la prestation au Wc) ainsi que les coefficients qui leur sont respectivement associés.

Considérant toutefois que la consultation bancaire opérée dans le cadre du financement de ce programme n'a pas donné lieu, pour le moment, à la réception d'offres définitives de la part des divers établissements bancaires contactés, une prise de décision sur le lancement effectif de cette opération semble difficile. Madame le Maire suggère en conséquence que cette décision soit reportée à la prochaine séance (elle précise néanmoins que le CRER a actualisé sa simulation du plan global de financement en retenant le montant de travaux correspondant à l'offre classée en première position, ainsi que des prêts, d'une durée de 15 et 20 ans, présentant des taux fixes de 5,50% , 5,80% et 6,30 % avec remboursement de l'avance régionale lissée sur 20 ans et, dans le cas des prêts prévus sur 15 ans , remboursement de l'avance régionale sur les 5 dernières années. Dans chacun des cas de figure, l'opération reste bénéficiaire).

Madame le Maire observe également que le report de décision portant sur l'attribution du marché entraîne l'impossibilité de déposer, avant le 31 décembre 2011, la demande de raccordement des sites au réseau public de distribution d'électricité, demande qui devait incomber à l'entreprise retenue. On pourra néanmoins faire appel au CRER pour effectuer cette démarche dans les délais impartis.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-émet un accord de principe pour que soit retenue l'entreprise classée en première position à l'issue de l'examen des offres opéré par le groupe de travail et le CRER et dit qu'il confirmera cette décision dès obtention d'une proposition bancaire permettant le financement de l'opération,

-dit qu'il y a lieu de solliciter le CRER afin de représenter la Commune pour la demande de raccordement des sites retenus au réseau public de distribution d'électricité et autorise Madame le Maire à signer le mandat spécial lié à cette mission.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 20.

